

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 16 janvier 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs:

Sébastien Lavoie, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2023-01-423

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2023-01-424

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 DÉCEMBRE 2022 ET DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022 et des séances extraordinaires tenues le 19 décembre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2022 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2023-01-425 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 16 janvier 2023, au montant de 399 006,54\$ soit acceptée.

ADOPTÉE

2023-01-426 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 6 950,00\$ soit versée comme deuxième versement (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un tracteur (loisirs).

QUE la somme de 2 099,75\$ soit versée comme deuxième versement (2/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une souffleuse dépôt de neige (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2023-01-427 TACAL - BUDGET 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier est l'organisme mandataire du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa contribution municipale au montant de 15 857,00\$ pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2023-01-428

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux (incluant les pompiers)

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux gouvernements fédéral et provincial

Remise des cotisations syndicales

Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires

Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia
CNESST

La Capitale assurances et gestion du patrimoine (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courier Purolator Ltée

GLS Logistics systems Canada LTD

Québec 9079-9149 inc. (dénigement - secteur bas et secteur haut)

Hydro-Québec

Bell Mobilité inc.

Néopost Canada Ltée (machine postale)

PG Solutions

Télébec Ltée

Services sécurité ADT

Bureautech

Groupe CLR

Desjardins (TPV)

Groupe DL Solution Informatique

Me Mathieu Laporte

Me Denis Dubé

Fédéral Express Canada LTD

Cablevision du Nord du Québec

Assurances

Transport Inter-Nord

Grader's Pro

Clamon inc. (Tableau électronique CBL)

Ententes avec autres organismes :

CRSBP des Laurentides

Fonds de l'information foncière

Gouvernement du Québec pour la SQ

MRCAL (quotes-parts) et ententes intermunicipales

RIDL (quotes-parts et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (quotes-parts)
UMQ
FQM
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)
Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins
Petite caisse

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt.

ADOPTÉE

2023-01-429

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 186 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 186 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-01-430

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 187 ADOPTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION, LA TRANSFORMATION OU LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 187 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments soit adopté.

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-17
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT**

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 113-17 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et le stationnement.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 113-17 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT**

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 113-17 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et le stationnement.

2023-01-431 OMHHL ÉTATS FINANCIERS 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte le dépôt des états financiers de 2020 modifiés de l'Office Municipal d'Habitation des Hautes-Laurentides, tels que déposés.

ADOPTÉE

2023-01-432 SUBVENTIONS OBNL 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention 2023:

| | |
|---|------------|
| AFEAS | 400,00\$ |
| Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc. | 3 000,00\$ |
| Association des coureurs en canot de la Lièvre | 250,00\$ |
| Au cœur de l'Arbre - Maison de répit jeunesse | 600,00\$ |
| Centraide | 250,00\$ |
| Centre Christ-Roi | 300,00\$ |
| Centre communautaire de Ferme-Neuve | 5 000,00\$ |
| Club de Patinage artistique de Ferme-Neuve | 500,00\$ |
| Club Motoneige Nord de la Lièvre Ferme-Neuve | 5 000,00\$ |
| Club Quad Destination H-L (15-106) | 5 000,00\$ |
| Comité de Bénévolat pour s'entraider | 1 500,00\$ |
| École Polyvalente St-Joseph | 500,00\$ |
| École Sacré-Cœur | 500,00\$ |
| Fondation du Centre collégial Mont-Laurier | 500,00\$ |
| Fondation Martin Paquette | 500,00\$ |
| Le Prisme (Camp de jour) | 450,00\$ |
| Prévoyance envers les aînés des Laurentides | 100,00\$ |

ADOPTÉE

2023-01-433

AIDE FINANCIÈRE 2022 - AU COEUR DE L'ARBRE, MAISON DE RÉPIT JEUNESSE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte de verser la somme de 600,00\$ à l'organisme Au cœur de l'arbre, maison de répit jeunesse pour l'année 2022 et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971.

ADOPTÉE

2023-01-434

CONVENTION DE LOCATION - CENTRE DE SANTÉ DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que les conventions de location de locaux et de fourniture de services entre la Municipalité de Ferme-Neuve et la Clinique médicale Dr Sylvain Le Dû ainsi qu'entre la Municipalité de Ferme-Neuve et M.D. de la Lièvre inc. et/ou GMF de la Lièvre se sont terminées le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler lesdites ententes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées à signer lesdites conventions, telles que déposées, entre la Municipalité de Ferme-Neuve et la Clinique médicale Dr Sylvain Le Dû et entre la Municipalité de Ferme-Neuve et M.D. de la Lièvre inc. et/ou GMF de la Lièvre.

ADOPTÉE

2023-01-435

ABOLITION DU POSTE DE COORDONNATEUR CULTURE, LOISIRS, SPORTS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une restructuration administrative au service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ABOLIR le poste de coordonnateur culture, loisirs, sports et développement social et économique.

QUE le conseil remercie Monsieur Ebadi et lui souhaite une bonne continuité dans ses projets.

ADOPTÉE

2023-01-436

ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES - PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi la Société d'habitation du Québec prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a, par le décret numéro 869-2015 du 7 octobre 2015, modifié par les décrets numéros 491-2021 du 31 mars 2021 et 1564-2021 du 15 décembre 2021, autorisé la mise en œuvre du programme de supplément au loyer - marché privé (SL1);

ATTENDU qu'une autorisation de gestion doit être donnée à l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides afin de gérer le programme supplément au loyer (PSL);

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve doit confirmer son engagement dans le cadre du programme supplément du loyer - marché privé (SL1)

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve doit confirmer sa participation pour assumer 10% des coûts dans le cadre du programme supplément au loyer - marché privé (SL1) et tout coût additionnel non accepté par la Société d'habitation du Québec et inhérent au non-respect de l'entente à intervenir par l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de Ferme-Neuve et l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides.

QUE le conseil autorise l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides à gérer, au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les suppléments au loyer dans le cadre du programme supplément au loyer - marché privé (SL1).

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à assumer 10% des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société d'habitation du Québec et inhérent au non-respect de ladite entente à intervenir par l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

2023-01-437

NOUVELLES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités affectées à la directrice de l'urbanisme et ce, à compter du 16 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte les nouvelles conditions de travail telles que décrites dans l'entente de principe datée du 16 janvier 2023 intervenue entre les parties et que le contrat soit modifié en conséquence.

QUE Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente de principe datée du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

2023-01-438

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-12-407 - PRIME DE COMPENSATION À L'INFLATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-12-407 adoptée le 12 décembre 2022 concernant la prime de compensation à l'inflation;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 2022-12-407 soit modifiée comme suit:

«.....pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022»

Au lieu de:

«...pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2022»

ADOPTÉE

2023-01-439

CONTRAT DE FOURRIÈRE - CENTRE CANIN LE REFUGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de la fourrière du Centre Canin Le Refuge à Lac-Saguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu l'offre de services de fourrière du Centre canin Le Refuge pour l'année 2023 au montant de 2 999,00\$ plus les taxes applicables et que cette somme soit prise à même le budget d'opération.

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir avec le Centre canin Le Refuge.

ADOPTÉE

2023-01-440

REMERCIEMENTS À L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les chutes de neige importantes survenues durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT le nombre d'heures travaillées des employés des travaux publics durant ladite période;

CONSIDÉRANT la grande disponibilité des employés des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal remercie l'équipe des travaux publics pour leur excellent travail tout particulièrement durant la période des fêtes.

ADOPTÉE

2023-01-441

ENTRETIEN ET RACCORDEMENTS ROUTIERS POUR PERMISSIONS DE VOIRIE

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable ci-après nommé « Ministère »;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve doit obtenir les permissions de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000,00\$ puisque la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les clauses de permissions de voirie et des ententes d'entretien conclues.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à demander les permissions requises, chaque fois que nécessaire.

ADOPTÉE

2023-01-442

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - INTERVENTION À L'INTERSECTION DE LA MONTÉE LEBLANC ET LA ROUTE 309 À FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve procédera à des travaux d'importance de la réfection de la chaussée de la Montée Leblanc ;

CONSIDÉRANT que le conseil veut améliorer la sécurité relativement au virage à l'intersection de la route 309 et de la Montée Leblanc;

CONSIDÉRANT que l'emprise du chemin perpendiculaire à la route 309 est sous la responsabilité du Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable l'autorisation d'élargir la chaussée à l'intersection de la Montée Leblanc et la Route 309 pour améliorer la sécurité des usagers.

QUE la mairesse, Madame Diane Sirard et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Bernadette Ouellette, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

ADOPTÉE

2023-01-443

MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE ET DES INFRASTRUCTURES FQM, BUREAU RÉGIONAL DE MONT-LAURIER - PLAN PRÉLIMINAIRE POUR L'ÉLARGISSEMENT À L'INTERSECTION DE LA MONTÉE LEBLANC ET LA ROUTE 309 À FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve mandate le service d'ingénierie et des infrastructures FQM, bureau régional de Mont-Laurier, afin de réaliser un plan préliminaire pour accompagner la demande d'intervention à l'intersection de la Montée Leblanc et la Route 309 auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

QUE la mairesse, Madame Diane Sirard et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Bernadette Ouellette, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

ADOPTÉE

2023-01-444 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NUMÉRO 3558381872 DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE XYLEM CANADA

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise la direction générale à verser la somme de 28 353,33\$ plus les taxes applicables à la Société en commandite Xylem Canada pour le paiement de la facture numéro 3558381872 datée du 12/06/22.

QUE la somme de 9 767,45\$ soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté et que la somme de 20 000.00\$ soit prise au budget d'investissement.

ADOPTÉE

2023-01-445 CONSULTATION PUBLIQUE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 304, 13E RUE (LOT 5 111 992)

Madame Diane Sirard, mairesse, déclare l'assemblée publique de consultation ouverte relativement à la consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Robert Junior Poirier et invite la population à se prononcer.

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, confirme que personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser en zone RES-16:

- L'emplacement de la maison situé à 7.31 mètres de la rue au lieu de 7.62 mètres prescrit par le règlement en vigueur lors de la construction de la maison.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage numéro 181 en vigueur en 1975.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 181;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car le propriétaire devra déplacer sa maison;

CONSIDÉRANT le faible impact sur les voisins étant donné que la maison est présente depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement de la maison, le tout pour le lot 5 111 992 au cadastre du Québec, zone RES-16.

ADOPTÉE

2023-01-446

NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE AUX LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE - REMPLACEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de coordonnateur culture, loisirs, sports et développement social et économique;

CONSIDÉRANT la création du poste de responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un remplacement temporaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Monsieur Pierre Bohémier au poste de responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire pour un remplacement temporaire.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une entente à intervenir entre les parties.

QUE la date d'entrée en fonction est le 4 janvier 2023.

ADOPTÉE

2023-01-447

NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE AUX LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE - POSTE RÉGULIER

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de coordonnateur culture, loisirs, sports et développement social et économique;

CONSIDÉRANT la création du poste de responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste régulier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Sonia Lachaine au poste de responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente intervenue entre les parties datée du 10 janvier 2023 ainsi que le contrat à venir.

QUE Madame Sonia Lachaine entre en fonction à compter du 25 janvier 2023.

ADOPTÉE

2023-01-448

MADA - NOMINATION CHARGÉE DE PROJET ET RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal nomme Madame Tatiana Landry à titre de chargée de projet et Madame Sonia Lachaine à titre de responsable administrative dans la démarche MADA.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2023-01-449

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 16 janvier 2023 soit levée. Il est 20h10.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse